

On s'abonne
à l'imprimerie.

PAR AN
par trimestre et
à l'étranger.

MESSAGER

DE TAHITI.

ANNONCES : 4 fr. la ligne
caractère 9 points (pet. rom)
AU COMPTANT.
S'adresser à l'imprimerie.

Papeete, le 30 Mai 1858.

PARTIE OFFICIELLE.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE.

Le Gouverneur,
Chef de Division, Commissaire Impérial aux îles de la Société.

Vu l'arrêté du 20 avril 1850 et l'article 620 du code de commerce;

Considérant les difficultés qui se présentent pour former le tribunal de commerce en raison du petit nombre de négociants qui se trouvent sur la place de Papeete, surtout quand il s'agit de prononcer des jugements déclaratifs de faillites, la plupart des commerçants se trouvant intéressés comme agens ou comme créanciers dans les affaires en litige;

Sur la proposition de M. le Président du tribunal de commerce;

ARRÊTÉ.

Art 1^{er}. Par dérogation à l'article 6 de l'arrêté du 20 avril 1850, les juges du tribunal de commerce pourront être choisis parmi les notables résidents non patentés et anciens commerçants.

Art 2. Le présent arrêté sera enregistré partout ou besoin sera et inséré au journal le Messager et au Bulletin Officiel de la Colonie.

Papeete, le 24 Mai 1858.

E. de BOUZET.

Ordre.

Le Chef de Division, Gouverneur des Etablissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial près des îles de la Société,

Coséformément à l'arrêté en date du 24 mai 1858.

ORDONNE:

M. M. Casabian, ancien négociant

Houffier,

sont soumis juges au tribunal de commerce de Papeete.

Sur sa demande, la démission de M. Bouaïdi, juge au tribunal de commerce de Papeete, est acceptée.

Papeete, le 25 Mai 1858.

E. de BOUZET.

AVIS OFFICIEL.

Mardi prochain, premier juin, à midi il sera procédé à la vente aux enchères de,

400 bordelaises vides,

78 quarts à salaison,

3,000 bouteilles en verre,

et 1,700 kilogrammes de machemoure.

L'adjudication aura lieu au magasin des subsistances de la marine.

Le Directeur du Domaine Colonial,

Signé: O. Danican Philidor.

Nouvelles locales.

Joué dernier à 7 heures du matin, M. le Gouverneur du Bourz accompagné de son état-major et de plusieurs autres officiers a quitté Papeete pour commencer sa tournée d'inspection dans les différents districts de l'île.

L'avis à vapeur le Milan est rentré, dimanche soir, de Raiatea, ayant à son bord S. M. la reine Pomaré, sa famille et ses suites, et que le bâtiment eut mouillé, M. le Gouverneur, Commissaire Impérial, accompagné de son aide de camp, se rendit à bord, et après une courte entrevue, recut S. M. dans son embarcation. Au moment où le cauet poussait à terre, l'équipage du Milan, sur les verges situés le départ de la reine aux cris de: vive la reine vive l'empereur! tandis que la batterie de campagne faisait une salve de vingt et un coups de canon.

Un concours très nombreux de Tahitiens venus de tous les districts, les fonctionnaires et officiers français, les résidents de toutes les nations garnissaient la plage.

S. M. s'est rendue dans sa habitation accompagnée par toute la population; là, des hymnes furent chantés en

son honneur par les écoles de Papeete et Papea; la foule se retira ensuite avec ordre toute joyeuse du retour de la Reine.

Le lendemain S. M. se rendit à midi auprès de M. le Commissaire Impérial pour le saluer officiellement et lui offrir les cadeaux d'usage. Ce don consistait en nattes de dimensions inusitées, manteaux de cérémonie, etc. Une population nombreuse remplissait la cour du Gouvernement, un peu plus tard, ceux des chefs présents à Papeete, ayant à leur tête M^{me} Arimitajai vinrent déposer aux pieds de la Reine les cadeaux de bienvenue.

La jeune femme du prince royal Arii Aua est arrivée également de Raiatea où son mariage avait eu lieu; elle est fille de l'ancien roi de Huahine, et joint à une beauté peu commune, les avantages d'une éducation distinguée. Nous voyons avec plaisir les îles sous le vent offrir cette belle exemple que leur donnaient déjà depuis longtemps grand nombre de Tahitiens en ce qui regarde l'instruction de la jeunesse.

VARIÉTÉS.

Les femmes militaires.

Où a beaucoup parlé, pendant la guerre de Crimée, d'une élégante lady qui, montée sur un cheval pur sang digne de figurer aux courses d'Epsom, semblait défilier les boulets ennemis et se montrait intrépidement devant le front des régiments de hussards, à côté de son père, l'un des plus brillants officiers de l'armée anglaise. De pareils traits de sang-froid et de courage ne sont pas rares dans nos armées militaires, et l'histoire, qui nous a transmis les noms de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette, ne pouvait être moins juste envers celles dont la valeur fit l'admiration de nos soldats sous la République et l'Empire.

En effet, c'est au début de la révolution française que nous voyons pour la première fois, depuis un siècle, deux femmes, deux jeunes sœurs, oublier la faiblesse de leur sexe pour armer leurs bras et affronter les dangers de la guerre. Les demoiselles Thépholie et Félicité de Ferzig, filles d'un ancien officier des armées de Louis XVI, vivaient paisiblement au village de Mortagne, près des frontières de la Belgique, lorsque s'ouvrirent les premières hostilités. La garde nationale, sous les ordres de M. de Ferzig, s'opposait toutes les nuits aux incursions des patrouilles autrichiennes, qui tentaient de piller les malheureux paysans. Enflammées par l'amour fraternel, les jeunes héroïnes, qui comptaient seize ans à peine, résolurent à la fois de veiller sur les jours de leur père et de protéger leurs concitoyens. Revêtues des habits de leur frère qui était allé rejoindre son régiment d'Auxerrois, elle prirent chacune un fusil, et, à la faveur des ténèbres, se placèrent dans les rangs des volontaires qui réussirent à chasser les fourrageurs ennemis au-delà des frontières. Le général Bournoville, témoin de la valeur de ces guerrières, en rendit compte à la Convention, qui les récompensa en leur envoyant des armes d'honneur au nom de la patrie.

Peu de temps après, Dunoisier donna des commissions d'officier d'état-major aux deux sœurs, qui combattirent à ses côtés à Valmy et à Jemmapes. Nulle fatigue, nul danger, ne pouvaient modérer leur fougueuse impétuosité. Dans le fort de la mêlée, à l'attaque du village de Quaregnon, Thépholie de Ferzig se précipita avec quelques chasseurs à cheval sur un bataillon hongrois, le dissipait, et saisissant celui des grenadiers qui lui paraissait de la plus haute stature, elle le désarma et le conduisit au général en chef.

Un combat d'Ankerloch, en avant de Bruxelles, les deux sœurs, entraînés par cet amour de gloire qui électrise-tous les âges, se trouvent tout à coup au milieu de l'arrière-garde ennemie; un officier supérieur leur cria de mettre bas les armes; elles lui répondirent par deux coups de feu qui le renversèrent parmi les morts. De là, elles volent au secours d'un officier de volontaires Belges, de leur parti, qu'envolopèrent des dragons de Cobourg, et, après des prodiges d'adresse et de valeur, elles parviennent à l'arracher d'entre leurs mains,



A Newville, et dans toutes les affaires qui eurent lieu jusqu'à son mois d'avril 1792, elle se portèrent partout où les appela le danger, et la défection de Demouris, qu'elle suivait, put seule les empêcher d'ajouter à l'éclat de leur renommée.

Dans le même temps, une autre femme son moins vaillante se distinguait parmi les volontaires nationaux qui répondaient alors à l'appel de la patrie. C'était Alexandrine-Rose Barreau, dite Liberté, qui entra au bataillon du Terni le 6 juillet 1792, afin de partager les dangers de son mari, Layrac, et de son frère, enrôlés tous deux comme grenadiers. Elle combattit avec la plus rare intrépidité, particulièrement le 13 juillet de l'année suivante, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'affaire de Briost, sous le commandement de l'immortel La Tour d'Auvergne.

Un mois après, son bataillon reçut l'ordre d'attaquer la redoute d'Alouci, défendue par une nombreuse artillerie et des retranchements formidables. L'ennemi opposait une vigoureuse résistance, lorsque Alexandrine-Rose Barreau, ditte Liberté, qui entra au bataillon du Terni le 6 juillet 1792, afin de partager les dangers de son mari, Layrac, et de son frère, enrôlés tous deux comme grenadiers. Elle combattit avec la plus rare intrépidité, particulièrement le 13 juillet de l'année suivante, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'affaire de Briost, sous le commandement de l'immortel La Tour d'Auvergne.

Un mois après, son bataillon reçut l'ordre d'attaquer la redoute d'Alouci, défendue par une nombreuse artillerie et des retranchements formidables. L'ennemi opposait une vigoureuse résistance, lorsque Alexandrine-Rose Barreau, ditte Liberté, qui entra au bataillon du Terni le 6 juillet 1792, afin de partager les dangers de son mari, Layrac, et de son frère, enrôlés tous deux comme grenadiers. Elle combattit avec la plus rare intrépidité, particulièrement le 13 juillet de l'année suivante, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'affaire de Briost, sous le commandement de l'immortel La Tour d'Auvergne.

« Nous, sous-officiers, caporal et soldats du 42^e régiment d'infanterie, en garnison à Calvi, certifions et attestons que le 5 prairial an II (1794), la citoyenne Angélique-Marie-Joseph Duchemin, caporal-fourrier, faisant les fonctions de sergent, nous commandait à l'affaire du fort de Guasco; qu'elle s'est battue avec le courage d'une héroïne; que les rebelles corses et les Anglais ayant essayé l'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras droit, et, un moment après, un coup de stilet au bras gauche; que, sous le vent de manger de munitions, à midi, elle partit, quoique blessée pour Calvi, à une distance, où, par son zèle et son courage, elle fit lever et charger de munitions environ soixante femmes qu'elle nous amena elle-même aux batteries, ce qui nous mit à même de prolonger la défense de quarante-huit heures et de conserver le fort. »

Dans l'une des sorties qui furent faites, Angélique Bruion se mêla aux tirailleurs et fut blessée. Loin de se plaindre à la vue de son sang, elle s'avança de plus de quarante pas pour mieux tirer sur l'ennemi qui fut repoussé.

Plus tard, au siège de Calvi, manquant une pièce de 16, comme sous-officier, dans la liaison qu'elle s'était faite, elle reçut une blessure grave qui la contraignit de renoncer au service.

Mais si l'on peut se lasser avec raison que des femmes n'aient pas craint de combattre parmi nos bataillons, le rôle que quelques-unes ont joué dans des régiments de cavalerie est peut-être plus surprenant encore.

Au premier rang, il est juste de citer Thérèse Figeur, qui s'engagea à dix-neuf ans sous le nom de Jeanne-Géne dans la légion Alloubrage, le 9 juillet 1793, et passa plus tard avec cette légion dans le 45^e régiment de dragons. Après avoir donné des preuves multiples de bravoure et de dévouement, tant à l'armée des Pyrénées-Orientales, où elle eut deux chevaux tués sous elle et où elle sauva la vie à l'adjudant-général Noguez, qu'à celle d'Italie, où elle fut blessée et faite prisonnière par les Autrichiens, elle se contenta, pour prix de son sang si généreusement versé, d'une modique pension que lui accorda le Directoire; pension bien modique en effet; car, quelques années plus tard, l'ancien dragon Sans-Géne, comme pour justifier son nom, était obligé de se recommander à la munificence du vainqueur d'Austerlitz.

Ce n'était pas la première fois que Napoléon entendait dire qu'une femme avait obtenu par son courage jusqu'à ses vétérans de l'armée d'Égypte. Au mois de septembre 1806, il passa dans le Champ-de-Mars une grande revue de ses troupes, chargées des lauriers des Pyrénées et du Mont-Thabor. Il avait déjà éprouvé devant le front de plusieurs régiments, lorsqu'il arriva en face du 6^e de Hussards, hors des rangs duquel il remarqua un jeune cavalier volontaire. Surpris d'une telle infraction à la discipline, il allait exprimer son mécontentement au colonel; mais celui-ci, ne hâtant de le prévenir, sollicita la grâce du coupable en priant l'Empereur de l'interroger.

— « Qu'il approche donc, dit Napoléon. »
(La suite au prochain numéro.)

BÂTIMENTS SUR RADE.

- 8. Janv. Golette coloniale *Hydrographe*, commandant M. Laurent Essoque de vaissau.
- 30. Golette coloniale *Papeete* Lian, quartier-Maitre.
- 23. Mai. Aviso à vapeur, Français *Milou*, cap. de Péralo cap. de frégate.
- 27. Corvette à vapeur Anglaise *Vizza*, commandé par M. Moore.

DE COMMERCE.

- 3. Mai Trois mâts du Protectorat *Selton* cap. Leaming.
- 13. Golette Hambourgeoise *Anita*, cap. Simson.
- 20. Côté du Protectorat *Alma*; cap. le Maire, en partance.
- 23. Golette id. *Mary*, cap. Bonnet.
- 26. Golette du Protectorat *Perle*, cap. Taruhia.
- 26. Balaïner Américain *Aurore*, cap. Marshall.
- 27. Golette de Borabora *Tiriano*, cap. Mosé.
- 27. Golette du Protectorat *Jone*, cap. Thompson.
- 29. Golette de Borabora *Sau-Lark*, cap. Bachellet.

Mouvements du port de Papeete du samedi 22 Mai au samedi 29 Mai 1858.

- 23. Aviso à vapeur le *Milou*, commandé par M. de Péralo, cap. de frégate venant de Bataïes.
- 23. Golette du protectorat *Mary*, cap. Beuti, 43 ton. 2 hommes d'équipage venant des Pomotous ce 6 jours, naure.
- 26. Golette du protectorat *Perle*, cap. Taruhia, 11 ton. 2 hommes d'équipage, 4 passager venant des Pomotous ce 5 jours Naure.
- 26. Balaïner américain *Aurore*, cap. Marshall, 31 ton 29 hommes d'équipage venant de la Dominique [Marques] en 12 jours, 280 barils d'huile de cachalot.
- 27. Corvette à vapeur anglaise *Vizza*, commandé par M. Moore, venant de Honolulu.
- 27. Golette de Borabora *Tiriano*, cap. Taruhia, 14 ton. 4 hommes d'équipage, 1 passager venant des îles sous le vent et de Moorea en 7 jours, provisions.
- 27. Golette du protectorat. *Jane*, cap. Thompson 44 ton 4 hommes d'équipage, 46 passagers venant de Huahine ce 5 jours, provisions.
- 29. Golette de Borabora *Sau-Lark*, cap. Bachellet 34 ton 5 hommes d'équipage, 5 passagers venant de Huahine en 36 heures, baïe.

SORTIS.

- 26. Trois mâts Français *Mouette de Naites* cap. Yarangot, port Melbourne.
- 26. Golette du Protectorat *Jaline*, cap. Berridge, pour les pomotous.

L'imprimeur Gerant J. FAURE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES de 22 au 28 Mai 1858.

DATES	Niveau barométriq.		TEMPÉRATURE.			Tension moyenne de la vapeur.	Humidité rel. en centèmes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne				
S. 22	759.04	0.00, 7	23.0	27.4	25.00	24.00	48.80	72.0	E
D. 23	760.51	0.00, 4	24.7	29.0	25.07	24.99	20.78	84.0	O.
L. 24	758.06	0.02, 3	24.9	28.5	25.04	24.09	49.58	84.0	N.
M. 25	759.04	0.00, 7	24.0	28.6	25.04	24.63	20.01	85.0	N.
J. 26	759.04	0.00, 4	20.2	27.3	24.06	24.09	20.37	87.0	N. E.
J. 27	759.06	0.00, 4	21.0	27.8	24.09	24.04	19.93	87.0	N. E.
V. 28	759.04	0.02, 0	20.4	27.0	24.06	24.00	19.92	89.0	N. E.